

DOSSIER DE PRESSE

2025



SOMMAIRE

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP ET DES SCIC : UN MOUVEMENT RASSEMBLEUR	3
LE RÉSEAU EN CHIFFRES	4
LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?	5
UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ	7
LE MOUVEMENT SCOP : L'EXPERTISE ET L'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DES COOPÉRATIVES	8
EXEMPLES DE SCOP	9
CONTACTS	10

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SCOP ET DES SCIC : UN MOUVEMENT RASSEMBLEUR

La Confédération générale des Scop et des Scic, aussi appelée le Mouvement Scop est le porte-parole des 87 699 salariés des Scop, Sociétés coopératives et participatives, et Scic, Sociétés coopératives d'intérêt collectif, auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux.

Ce Mouvement a pour mission de coordonner et d'animer le réseau de 4 558 sociétés coopératives, présent sur tout le territoire avec 9 unions régionales et 4 fédérations de métiers (BTP, industrie, communication, CAE).

Les Scop et les Scic s'inscrivent pleinement dans l'économie sociale et solidaire et le Mouvement propose un service complet aux structures adhérentes et porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...

Au cœur de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, qui concilient activité économique et utilité sociale. Les Scop et les Scic font partie intégrante de cette économie qui compte :

2,4 millions
de salariés

10 à 15 %
de l'emploi salarié
selon les régions

Création de
440 000
emplois nouveaux
en 10 ans

A savoir : La loi relative à la reconnaissance et au développement de l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 reconnaît les spécificités des coopératives comme des entreprises à la fois génératrices de richesses économiques et porteuses de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

En savoir plus :

> <https://www.les-scop.coop/l-economie-sociale-et-solidaire>

> <https://www.les-scop.coop/une-loi-pour-le-developpement-de-l-economie-sociale-et-solidaire>

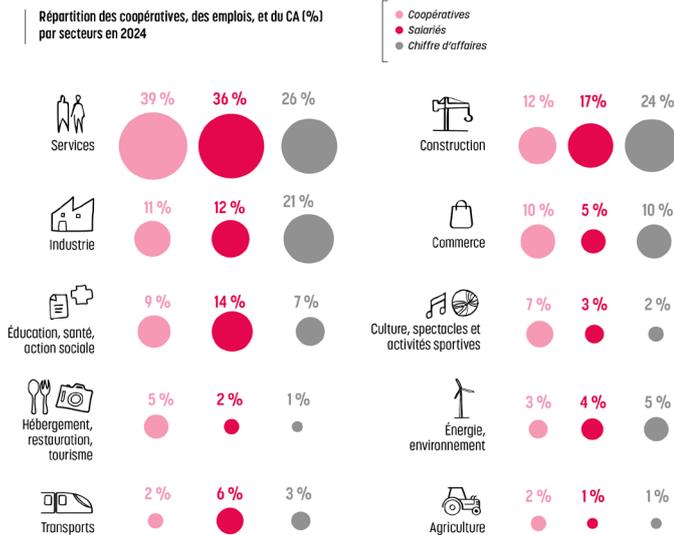
LE RÉSEAU EN CHIFFRES

au 31 décembre 2024

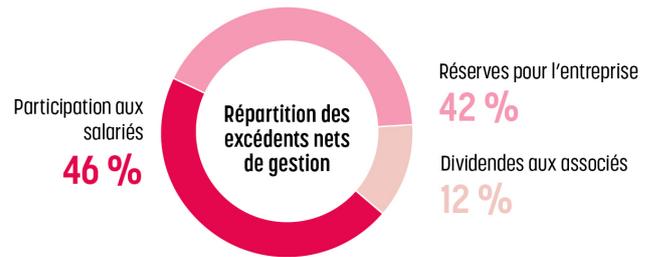
Les sociétés coopératives en France



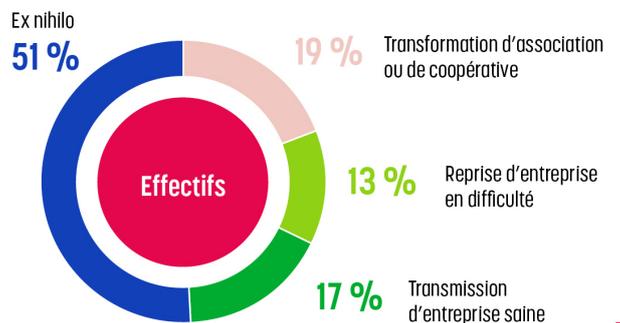
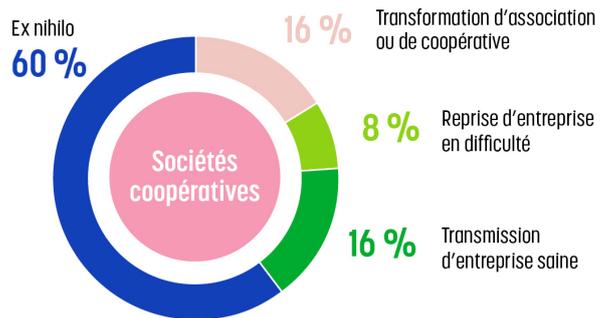
Ventilation sectorielle



Répartition des résultats nets des Scop



Répartition par origine de création, ensemble de Scop/Scic à fin 2024



LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

Scop et Scic : un modèle durable et démocratique

Les Scop (Société coopérative et participative) et Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) sont des sociétés coopératives, de forme SA, SARL ou SAS, qui fonctionnent sur un principe démocratique : chaque associé détient une voix lors des assemblées générales, quel que soit le montant de son capital.

Les salariés des Scop sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques. Les Scic réunissent différentes parties prenantes physiques ou morales autour d'un projet collectif.

> Des entreprises concurrentielles

Les sociétés coopératives sont des entreprises qui opèrent comme les autres dans une économie de marché avec un impératif de rentabilité. Leur originalité : elles placent statutairement le salarié au cœur de l'entreprise, qui s'engage financièrement et humainement et devient un co-entrepreneur.

> Une gouvernance démocratique

- Les Scop sont les seules structures coopératives dont les membres associés sont les salariés. Avec au moins 51 % du capital et 65 % des voix, les salariés associés participent aux grandes décisions stratégiques en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix ».

Les salariés qui deviennent associés d'une Scop développent un esprit de responsabilité et s'inscrivent dans une dynamique collective. Co-entrepreneurs, ils sont associés aux décisions, aux résultats de l'entreprise, formés à ses rouages et à sa vie coopérative, et élisent leurs dirigeants.

- Dans une Scic, les salariés décident aux côtés des autres associés : clients, fournisseurs, bénévoles, mais aussi collectivités, associations ou entreprises privées.

> Une répartition équitable des bénéfices

Le statut Scop prévoit une répartition équitable du résultat annuel de l'entreprise : une part pour tous les salariés sous forme de participation ou complément de salaire (25 % minimum et 46 % en pratique), et une part pour les salariés associés (33 % maximum, 11 % en pratique) sous forme de dividendes.

> Une priorité à la pérennité de l'entreprise

- Dans une Scop, une troisième part, d'au moins 16 % des bénéfices et de 43 % dans la pratique, est affectée en réserves, dites impartageables. Elles vont contribuer, tout au long du développement de l'entreprise, à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité, et ce suivant une stratégie de long terme. L'apport en capital des co-entrepreneurs leur est remboursé sans plus-value lorsqu'ils quittent l'entreprise.

- Une Scic a l'obligation de mettre en réserves impartageables 57,5 % de ses résultats (jusqu'à 100 % en pratique).

Taux de pérennité à 5 ans

de **79 %**

CONTRE **61 %**

au plan national

Les CAE, « entreprendre pour soi, réussir ensemble »

Le réseau des Scop accompagne également les porteurs de projets qui souhaitent créer et développer leur propre activité dans un cadre collectif et sécurisé au sein de Coopératives d'activité et d'emploi.

- > La CAE, Coopérative d'activité et d'emploi, accueille des entrepreneurs de tous horizons. Ils testent et développent leur projet de manière autonome, tandis que la CAE assure le suivi administratif, juridique et comptable de leur activité. Ils bénéficient de toutes les synergies permises par ce rassemblement de compétences.
- > Une fois leur activité lancée, ils peuvent quitter la CAE pour créer leur propre structure ou devenir associé de la coopérative et participer à ses orientations, tout en conservant leur statut de salarié.
- > On trouve des CAE sous statut Scop ou Scic.
- > Les 164 CAE représentent aujourd'hui 12 000 entrepreneurs.



les-cae.coop

UN AUTRE MODÈLE DE SOCIÉTÉ

L'épanouissement dans son métier, la qualification et la formation professionnelle sont au cœur de la vocation des Scop. Par nature, les salariés créent une Scop en vue « d'exercer en commun leur profession dans une entreprise qu'ils gèrent directement ou par l'intermédiaire de mandataires désignés par eux et en leur sein » (art. 1 de la loi de 1978).

La Scop offre à tous ses salariés la possibilité de gagner en responsabilités. Dans la pratique, nombreux sont les dirigeants ou cadres dirigeants de Scop à avoir démarré à un poste subalterne, parfois sans aucun diplôme.

> Donner du sens au travail et à l'entreprise

Devenir associé d'une Scop développe l'esprit de responsabilité et élargit la vision de l'entreprise. Chacun prend conscience de son rôle dans la chaîne de création de valeur.

La Scop permet de faire naître un esprit collectif. Information et formation deviennent un réflexe naturel pour s'initier aux notions clés de la gestion d'entreprise et, ainsi, participer efficacement aux décisions stratégiques.

> Un développement économique durable

Alors que la société classique a pour finalité la rémunération des capitaux investis, la Scop considère « le capital » comme un outil au service d'un projet d'entreprise et des personnes qui le font vivre. Elle vise à pérenniser ce projet et les emplois de ceux qui y travaillent, aux meilleures conditions possibles.

> Ancrage local des entreprises et de leur centre de décisions

Dans le contexte mondial actuel, le modèle coopératif présente des atouts uniques : son mécanisme de constitution de fonds propres et la détention du capital en majorité par les salariés associés préservent les Scop des OPA* et maintiennent les centres de décisions sur le territoire d'appartenance de l'entreprise.

* Opération publique d'achat

> Pérenniser les emplois sur le territoire

Avec environ 60 000 transmissions d'entreprises chaque année, une période délicate s'ouvre donc pour l'économie française, puisque, faute de repreneurs, le risque sous-jacent est celui de la dévitalisation de certains territoires, touchés par des fermetures, des délocalisations et des pertes d'emplois indirects.

Une solution existe pour pérenniser ces milliers d'emplois : la reprise par les salariés sous forme de société coopérative. Les salariés sont les premiers intéressés par le maintien de leur emploi, ils connaissent parfaitement leur entreprise, ses produits, ses clients, ses rouages, et ensemble, ils peuvent réunir plus de capitaux qu'en petit nombre.

**Nos
actionnaires
travaillent.**



LE MOUVEMENT SCOP : L'EXPERTISE ET L'ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DES COOPÉRATIVES

Au démarrage et tout au long de la vie de leur entreprise, les salariés co-entrepreneurs bénéficient de l'accompagnement du réseau ; animé par la Confédération générale des Scop et des Scic au plan national, il propose un service complet :

- > Accueil et suivi personnalisés par des professionnels de la création et de la transmission d'entreprise au sein de chaque union régionale des Scop (9 au total), à chaque étape de la mise en œuvre et du développement du projet
- > Accès à des solutions de financements originales et adaptées auprès des structures et partenaires financiers des Scop
- > Appui spécifique des fédérations dans quatre métiers : BTP, communication, industrie et CAE
- > Formation des salariés et des dirigeants pour accompagner la création et le développement de l'entreprise
- > Représentation auprès des instances régionales, nationales et internationales.

Le réseau des Scop est piloté par des membres élus issus des coopératives adhérentes.



> Des conseils juridiques opérationnels

Les unions régionales, appuyées par la Confédération générale des Scop et des Scic, apportent aux Scop adhérentes :

- Un suivi en matière de droit coopératif
- Un conseil personnalisé pour leurs projets de développement



> Des outils financiers propres au réseau

Le réseau des Scop offre à ses adhérents un accès privilégié aux dispositifs de ses partenaires financiers et leur permet de bénéficier d'outils financiers spécifiques :

- Octroi de prêts participatifs (Socoden), garantis depuis septembre 2019 par le FEI (Fonds européen d'investissement), sur les 5 années à venir
- Interventions en capital, en titres participatifs et obligations convertibles (Scopinvest)
- Garanties de prêts moyen-terme, financements de BFR ou crédits baux accordés par le Crédit Coopératif (Sofiscop)
- Un fonds d'investissement evergreen et patient à destination des sociétés innovantes du numérique (CoopVenture).



> La formation continue au cœur du projet coopératif

« On ne naît pas coopérateur, on le devient »

Partant de ce principe, le réseau propose des formations adaptées aux salariés associés ou non, ainsi qu'aux dirigeants et cadres-dirigeants :

- Des formations internes permettant aux salariés d'acquérir des compétences de gestion et les clés de « l'univers » coopératif (droit coopératif, affectation des résultats, partage des décisions, etc.),
- Des programmes en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine pour former les dirigeants et futurs dirigeants à la conduite des Scop dotées d'une structure d'encadrement et/ou à forte croissance.

EXEMPLES DE SCOP

Leader européen du logiciel de découpe de tôle

Alma est au coeur d'un groupe plus de 170 personnes impliqué dans l'édition de logiciels (industrie, santé) et les services numériques. Un des leaders mondiaux des logiciels de CFAO pour la découpe et la tôlerie, Alma est très présente à l'international grâce à ses filiales (Italie, Allemagne, Chine, Brésil, USA, Singapour) et son réseau de distribution. Constituée en Scop depuis sa création en 1979 à Grenoble, Alma est détenue à 100 % par ses salariés et a instauré des pratiques originales en matière d'organisation et de participation.

alma.fr

Premier groupe industriel coopératif français

Fondé en 1932, ACOME, spécialiste des câbles de haute technicité, est un des acteurs industriels majeurs sur les marchés du câblage automobile, des infrastructures télécoms, des réseaux de communication dans les bâtiments et du confort thermique, avec 60 % de son activité à l'international. Avec près de 2 000 collaborateurs, ACOME montre qu'il est possible de réussir en Scop dans l'industrie en France et de concilier responsabilité économique et esprit d'innovation, engagement social et respect de l'environnement.

acome.com

La préservation d'un savoir-faire technologique rare

Alors que l'entreprise SET (Smart equipment technology), leader mondial des équipements d'assemblage pour capteurs à infra-rouges, a été mise en difficulté par son actionnaire américano-suédois, elle dépose le bilan en 2012. Avec le soutien de l'Union régionale des Scop d'Auvergne-Rhône-Alpes, les salariés de SET ont repris leur entreprise sous forme de Scop, face à une offre concurrente menée par une multinationale cotée au Nasdaq.

set-sas.fr

Des livreurs à vélo contre l'uberisation

Opérateur de transport spécialisé dans la logistique urbaine du dernier kilomètre, Toutenvélo propose un service de livraison de colis et de déménagement en vélos équipés de remorques. Réseau de sociétés coopératives indépendante, Toutenvélo inscrit son activité comme une réponse aux enjeux écologiques et climatiques.

toutenvelo.fr

Ensemble pour bâtir autrement

Toerana Habitat propose une offre globale de services et de prestations : de l'ingénierie à la coordination de chantiers jusqu'à la réalisation tous corps de métiers confondus dans le domaine de la construction et de l'habitat. Coopérative d'activité et d'emploi, elle regroupe des entrepreneurs du BTP (menuisiers, charpentiers, architectes, bureaux d'études...), en leur permettant d'exercer avec un statut de salarié. La coopérative offre en plus des services mutualisés : comptabilité, gestion administrative, formation... pour favoriser la pérennité de l'entreprise.

toerana-habitat.fr

Premier club de foot en Scic

Le Sporting Club de Bastia s'est transformé en Scic en 2019 afin d'impliquer de manière concrète l'ensemble de ses parties prenantes : supporters, salariés, entrepreneurs, collectivités. À travers la mise en place d'une structure innovante dans le monde sportif, les acteurs qui composent le club ont souhaité construire un nouveau modèle de club de football professionnel avec une gouvernance transparente.

sc-bastia.corsica



CONTACTS

Agence Shadow communication

Pierre Ananou - 06 10 63 66 61
panan@shadowcommunication.fr

Karima Doukkali - 07 77 36 64 10
karimadoukkali@shadowcommunication.fr

Aurélié Vinzent - 06 58 66 80 49
aurelievinzent@shadowcommunication.fr

Confédération générale des Scop et des Scic

Corinne Lefaucheux
clefauchaux@scop.coop
01 44 85 47 23



les-scop.coop
jetransmetsamesalaraires.fr



A découvrir, le film d'animation
pour tout savoir sur les Scop !
youtube.com/lesscop

